



## Litière

(Voir la section *Les achats* de votre *Manuel du producteur*.)

La litière, qu'elle soit de paille, de sciure ou de copeaux de bois, peut représenter un risque biologique et chimique si elle n'est pas manipulée et entreposée convenablement.

- 9a)** Si vous utilisez de la paille comme litière dans votre exploitation, est-ce que celle-ci provient d'un fournisseur reconnu pour prendre des mesures pour empêcher une contamination d'importance par les matières fécales d'autres animaux?

s/o  Oui  Non

L'enjeu de la question 9a) est le risque de propagation des bactéries *Salmonella* et d'autres microorganismes responsables de maladies d'origine alimentaire. Tous ces microorganismes peuvent se retrouver dans les fèces (excréments) des animaux sauvages et domestiques. Cette question vise à sensibiliser le producteur sur l'importance d'être vigilant dans ses pratiques d'achats.

- 9b)** Si vous utilisez des copeaux de bois dans votre exploitation, avez-vous vérifié auprès de votre fournisseur pour vous assurer que ceux-ci ne contiennent pas de produits de préservation du bois, de PCP ou d'autres produits dangereux tel l'arséniate de cuivre chromaté?

s/o  Oui  Non

Il faut répondre «oui» à la question 9b) pour satisfaire aux exigences du programme. Le pentachlorophénol (PCP) est un fongicide de traitement du bois qui peut laisser des résidus jusque dans la viande. Les producteurs doivent être conscients de ce problème et devraient s'astreindre à retracer la source des copeaux de bois pour prévenir la présence de ce produit. Veuillez noter que le PCP est également un indicateur d'autres produits organochlorés dangereux; sa présence dans la viande de porc fait donc l'objet d'un suivi par le programme fédéral de surveillance.

Les producteurs devraient se renseigner auprès de leur fournisseur de copeaux à litière sur la présence possible du PCP ou d'autres agents de conservation du bois dans ce matériau. Prenez soin de noter la date de votre entretien avec votre fournisseur et le nom de la personne à qui vous avez parlé. Demandez à votre fournisseur s'il peut vous fournir, pour vos registres, une lettre certifiant que le produit est exempt d'agents chimiques de conservation du bois.

- 9c)** Est-ce que la litière est changée après chaque bande de production?

s/o  Oui  Non

La litière peut héberger des bactéries et d'autres microorganismes qui non seulement, nous l'avons dit, peuvent provoquer des maladies d'origine alimentaire, mais qui peuvent aussi rendre le troupeau malade. Si vous utilisez de la litière, considérez l'enlèvement régulier de la litière mouillée ou souillée, si votre exploitation fonctionne suivant un cycle continu, ou l'enlèvement complet de la litière entre les bandes de production si vous élevez en «tout-plein/tout-vide». Les exigences d'hygiène du programme relatives à la litière sont décrites à la question n° 25.